

VILLE D'HAVELUY

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Date de séance : 11 AVRIL 2024

Date de convocation : 5 AVRIL 2024

Date d'affichage : 5 AVRIL 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 21

Présents : 16

Votants : 20

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 avril, le Conseil Municipal de la Commune d'Haveluy s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RYCKELYNCK, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

PRESENTS : MM. RYCKELYNCK J.P., Maire + PERTOLDI C., 1ère Adjointe + MURCIA B., 2ème Adjoint + MAYEUX M., 3ème Adjointe, + FERAHTIA A., 4ème Adjoint + DHAUSSY L., 5ème Adjointe + LEBBADER D., 6ème Adjoint + CARLIER N. + GIRARD J.C + LEFEBVRE B. + PLANTIN M.F. + GLORIA D. + BUONGIORNO G. + KRYSZTOF J. + CHATELLAIN J. + DELBECQ D.

EXCUSES : MM. CLOSSE E. qui donne pouvoir à MAYEUX M. + PERNAK C. qui donne pouvoir à RYCKELYNCK J.P. + CASABIANCA M. qui donne pouvoir à PERTOLDI C. + BOCQUILLION R. qui donne pouvoir à MURCIA B.

ABSENTS : MM. J. GARCIA M.

Secrétaire de séance : Mme MAYEUX M.

Délibération N° 2024-02-06

OBJET

Organisation d'un ALSH au mois d'août 2024

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget communal,

Vu la décision du Bureau Municipal de mettre en place un accueil de loisirs à destination des jeunes de 3 à 15 ans, les après-midis du mois d'août 2024,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (20 voix « POUR »),

DECIDE l'organisation d'un accueil de loisirs sans hébergement à destination des jeunes de 3 à 15 ans, du 1^{er} au 22 août 2024 inclus. Cette structure fonctionnera uniquement les après-midis.

FIXE la participation des parents comme suit :

Quotient familial	Tarif les 3 semaines	
	Haveluinois	Extérieurs
0 à 700 €	20 €	35 €
701 € et plus	45 €	85 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à cette décision.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Mariette MAYEUX

Jean-Paul RYCKELYNCK



DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Sous-Préfecture le 15.04.2024
Publiée ou notifiée le 16.04.2024
DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,